

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

16 FEVRIER 1979

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le seize février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr. Jean-Jacques ROBERT, Maire,  
Mme BLIN, MMs VIOLETTE, LEON,  
GENNATAS, Maires-Adjoints,  
MMs DUMAS, MONIER, GILLES, GARRO,  
DENEUX, BACA, Melle ARCHENault, Mme  
MINSSIEUX, MMs CORAS, NICE, GUILLAUMET,  
FRANCO, BOURIOT.

POUVOIRS : Mr. PERTIN à Mr. VIOLETTE,  
Mr. LACLAU à Mr. GARRO,  
Mr. LEBORGNE à Mr. ROBERT.

ABSENTS EXCUSES : Mr. CHAMPAGNE.  
Mr. EXCOFFIER.

SECRETARE DE SEANCE : Melle ARCHENault.

Mr. ROBERT donne lecture du précédent procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adresse ses vœux de rétablissement à MMs LECOCQ, MEY (fils), PERTIN, Melle VIOLETTE, Mme CHAMPAGNE.

Le séminaire envisagé à LAMOURA au début du mois de Décembre et qui devait réunir le Conseil Municipal, n'a pu avoir lieu, la date retenue ne convenant pas.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE ADMINISTRATIF 1977

Mr. GARRO présente au Conseil le Compte Administratif de l'année 1977, qui a été approuvé par la Commission des Finances.

Mr. le Maire quitte la salle et Mr. VIOLETTE assure la Présidence de la réunion.

Mr. GARRO présente ensuite le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées ;

APRES avoir constaté la concordance entre le Compte Administratif, dressé par le Maire et le Compte de Gestion, dressé par le Receveur Municipal ;

ADOpte à l'unanimité des Membres présents et représentés, à l'exception du Maire, le Compte Administratif de l'année 1977, arrêté ainsi qu'il suit et déclare toutes les opérations de cet exercice définitivement closes et les crédits annulés.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
<u>VILLE</u>	3 809 011,95	4 215 852,09	+ 406 840,14
<u>ASSAINISSEMENT</u>	565 399,49	470 000,00	- 95 399,49
<u>TOTAL</u>	<u>4 374 411,44</u>	<u>4 685 852,09</u>	+ <u>311 440,65</u>

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
<u>VILLE</u>	8 766 674,20	8 675 544,31	- 91 129,89
<u>ASSAINISSEMENT</u>	151 508,93	604 522,18	+ 453 013,25
<u>TOTAL</u>	<u>8 918 183,13</u>	<u>9 280 066,49</u>	+ <u>361 883,36</u>

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1978

Mr. GARRO présente au Conseil le Budget Supplémentaire de l'exercice 1978, approuvé par la Commission des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES étude chapitre par chapitre du projet de budget supplémentaire 1978 ;

ADOpte à l'unanimité des Membres présents et représentés le Budget Supplémentaire de l'exercice 1978, arrêté ainsi qu'il suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>VILLE</u>	2 642 624,59
<u>ASSAINISSEMENT</u>	580 470,59
<u>TOTAL</u> : . . . . .	<u>3 223 094,59</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>VILLE</u>	1 032 015,00
<u>ASSAINISSEMENT</u>	453 013,25
<u>TOTAL</u> : . . . . .	<u>1 485 028,25</u>

---

Mme BLIN fait un compte-rendu sur le séjour des 60 enfants à ONNION.

Celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les enfants ont pu skier pratiquement tous les jours, malgré le mauvais temps.

SECURITE AUX FEUX ROUGES

De nombreux accidents se sont produits au niveau des feux tricolores et afin d'assurer une plus grande sécurité aux habitants de MENNECY, le Conseil demande l'étude d'une installation de feux tricolores pour piétons.

Mr. le Maire rend compte au Conseil des travaux d'aménagement des feux sur la R.N. 191, qui sont actuellement en cours, et indique que ceux-ci seront pris en charge totalement par l'Etat.

---

MMrs BOURIOT et GARRO font part au Conseil Municipal du mécontentement des habitants du quartier situé à gauche de la route de CHEVANNES (rue des Epis, rue de la Fauchaison et rue des Patis) qui protestent contre la détérioration de leur site par l'immense trou creusé à cet endroit.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'émeut et approuve la protestation des habitants de ce quartier.

Il charge Mr. le Maire de demander à la Société de Construction de bien vouloir envisager le plus rapidement possible le paysagement de ce quartier.

De même, le Conseil Municipal demande à la Société LEVITT de ne pas laisser se faire l'évacuation des eaux de drainage sur la chaussée, ainsi que cela a été fait rue des Labours.

### PLAN DE SABLAGE

Mr. le Maire rend compte au Conseil du plan de sablage qu'il a mis en place, lors de l'enneigement, avec le concours des Sociétés PARACHINI et LONGUET.

### TRANSPORT URBAIN

Le fonctionnement de la ligne de transport urbain, mise en place pour faciliter l'accès à la Gare S.N.C.F. des habitants des quartiers de la Verville, considérés comme les plus éloignés, s'est avéré satisfaisant.

Afin d'améliorer encore ce service, le Conseil Municipal demande au Maire de bien vouloir étudier la mise en place d'une ligne de transport n° 2 qui desservirait les quartiers de la Jeannotte.

Mme BLIN est chargée de cette étude.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Mr. NICE indique au Conseil que, compte-tenu du mauvais fonctionnement de l'éclairage public, il a invité la Société FORCLUM à améliorer son contrôle et notamment à éviter de laisser un éclairage permanent de tout le pays lors du changement des lampes.

### ELECTRICITE

Mr. le Maire rend compte au Conseil des problèmes d'électricité qui se sont posés récemment à l'école des Myrtilles.

Après une enquête avec les Services de l'E.D.F., il est apparu qu'à la suite de travaux effectués par diverses entreprises, le renforcement du disjoncteur était nécessaire.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Mr. le Maire fait part également au Conseil des difficultés qu'il rencontre avec l'E.D.F. pour l'inciter à installer son transformateur sur la route de CHEVANNES et non pas dans le quartier de la Perception.

---

Mr. le Docteur LEON signale qu'il existe à l'heure actuelle sur MENNECY beaucoup de problèmes de téléphone et notamment, l'absence de tonalité le matin sur le 498 et le soir sur le 499.

RESTAURANT DU C.E.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Informé du fait qu'au C.E.S. les enfants de MENNECY sont refusés au restaurant alors que les enfants de l'extérieur sont acceptés,

DEMANDE quels ont été les critères de cette ségrégation et quelle en est la nécessité, puisqu'il n'a pas été instruit de cette situation.

INDEMNITE COMPENSATRICE

DE LOGEMENT

Mr. GARRO présente au Conseil le barême proposé par la Commission Scolaire Départementale, pour le réajustement de l'indemnité compensatrice de logement, allouée aux enseignants non logés.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

ADOpte le barême proposé.

DELEGUES A LA COMMISSION

DE LA M. A. L. C.

LE CONSEIL MUNICIPAL .

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

DECIDE de désigner un nouveau groupe de délégués à la Commission de la M.A.L.C.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

- . Mme MINSSIEUX,
- . MMs ROBERT, BACA, CORAS,
- LEON, MONIER, GILLES,

sont désignés et remplaceront les délégués de la précédente Commission.

### ENQUETE PREALABLE AU CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DU PARC DU CHATEAU DE VILLEROY ET DE SES ABORDS

---

Mr. le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait de voir protéger, par une inscription parmi les sites, le Parc du Château de VILLEROY et demande qui en avait été faite le 3 Mai 1978 à Melle Le Conservateur à PARIS.

Faisant suite à cette demande, Mr. le Préfet de l'Essonne a, par arrêté n° 78-64-43 en date du 12 Décembre 1978, soumis à enquête publique le projet de classement de ce Parc.

L'enquête étant close depuis le 15 Janvier 1979, il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

ADOpte le projet de classement en conformité avec la demande du Conseil Municipal, c'est-à-dire :

- . Le Parc de Villeroy, limite au sud de la voie ferrée, au nord de la RN 191, à l'ouest du CD 153 et à l'est de la limite territoriale de la Commune de FONTENAY-le-VICOMTE.

### CLASSEMENT DES AVENUES DARBLAY ET VILLEROY

Le Conseil est informé de la mise à enquête publique préalable par Mr. le Préfet de l'ESSONNE (du 19 Février au 10 Mars 1979) du classement dans la voirie départementale des Avenues Darblay et de Villeroy et du déclassement de la voirie départementale en vue de reclassement dans la voirie communale de MENNECY, du Chemin Départemental 153, dans son tronçon compris entre la Croix-Champêtre et la Gare.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

CONFIRME ses déclarations antérieures qui n'appellent aucune modification et MAINTIENT, dans ces conditions, sa délibération du 8 Novembre 1977.

ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :

Monet
   
 Pichon
   
 Pichon
   
 Bouillon
   
 Ladecq
   
 Ladecq
   
 Trancy
   
 Ladecq